

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

La politique de la ville, un enjeu pour la Wallonie. Interview des chercheurs CPDT.

7 formation

Interview de Pierre Juckler, conseiller à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

9 recherche doctorale

Rencontre avec Sophie Hanson qui étudie le principe de subsidiarité à partir de quelques directives européennes.

11 cartographie

Un atlas en ligne, l' « Atlas des dynamiques territoriales », bientôt sur le site de la CPDT.

12 séminaires

Trois séminaires se sont tenus au printemps sur le thème des espaces ouverts.

Juin 2008

Edito

N° 18

par Jacques Teller¹

Des pans entiers de la politique de la ville reposent *de facto* sur les épaules des Régions pour ce qui est du développement social, économique et territorial, et des Communautés pour tout ce qui touche à l'éducation et à la culture. La Région wallonne est à ce titre directement associée aux travaux de l'Union Européenne en matière de cohésion sociale et territoriale. L'ensemble des ministres de l'aménagement du territoire de l'Union Européenne ont ainsi signé, en mai 2007, un document d'orientation sur la ville européenne durable, connu sous le nom de Charte de Leipzig.

Cette Charte identifie une série de principes et de concepts communs afin de promouvoir une ville solidaire, attractive et durable. Elle s'appuie sur deux volets. Le premier concerne la politique de développement urbain intégré. Ce volet préconise une concertation renforcée entre l'Etat, les régions, les villes, les habitants et les acteurs économiques, afin de développer des structures de gouvernance coopératives et efficaces. Dans son deuxième volet, la Charte de Leipzig réaffirme l'importance d'accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés afin d'y renforcer l'économie locale et d'y développer une politique active en matière de formation et d'enseignement.

Dans ce contexte, il n'est pas anodin de constater que la Flandre a récemment marqué sa volonté d'une plus grande autonomie



Légende *Le 30 mai dernier s'est tenue la première réunion de la plate-forme réunissant des représentants des 9 villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, des fonctionnaires de la Région wallonne et des chercheurs de la CPDT*

en matière de politique de la ville à travers, notamment, la mise en place d'un programme de soutien au développement des principales villes flamandes et la publication de son Livre Blanc consacré à la « république urbaine » et à la « ville trame ».

La Région wallonne ne pouvait manquer de s'intéresser à cette évolution. Aussi la CPDT s'est dotée en juin 2006 d'une cellule d'expertise relative à la politique de la ville. Le travail d'expertise a été initié par un premier tour d'horizon des dispositions prises par nos voisins en la matière. Elle se poursuit aujourd'hui par la mise en place d'une plate-forme d'échange dédiée à cette thématique.

Les objectifs de cette plate-forme sont de favoriser les échanges d'expériences entre villes wallonnes confrontées à des enjeux et des difficultés spécifiques, que ce soit en matière de logement, d'intégration sociale ou de mutation de leur tissu économique. Il s'agit autant de diffuser des informations utiles aux participants (expériences étrangères innovantes, connexions possibles avec les programmes européens,...) que de faire remonter les réalités communales au niveau de l'administration de la Région wallonne. Les travaux de cette plate-forme s'organisent autour de réunions trimestrielles. La première réunion sera consacrée aux projets de ville et à leur mise en correspondance avec les documents adoptés au niveau européen et régional.

Pour ceux qui sont intéressés par un suivi régulier des travaux de cette cellule d'expertise, un « fil d'information » a été mis en place sur le serveur internet de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>). On y retrouvera un ensemble de liens utiles vers des documents d'actualité en matière de politique de la ville. Nous vous invitons à le consulter et à nous faire part de vos suggestions pour l'alimenter.

¹ Jacques Teller, ingénieur-architecte, est professeur à l'Université de Liège - Lema (Laboratoire d'études méthodologiques architecturales).

Photo de couverture : Place St Lambert, Liège.

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Fonctionnaire gestionnaire :
Luc Maréchal, DAU - Région wallonne
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
dgatlp.cpdtd@mrw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 071/60 02 70 ou 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart
et Luce Bellefontaine

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin
Marie-Laurence De Keersmaecker
et Helen Barthe Batsalle

ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale
Rue de l'Aunaie 30-32 bte 38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 ou 58 88
Coordination : Bernadette Mérenne
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat (F.Lechat@mrw.wallonie.be)

Editeur responsable : Luc Maréchal
Rédaction : D. Istaz
Crédit photographique : J.-L. Carpentier (MRW Dircom), T. Chevau, F. Dor (MRW), M.-C. Dufrêne, S. Gominet (irMa), Y. Hanin, D. Istaz
Mise en page : C. Lemaire
Graphisme : Debie Graphic Design
Impression : JacOffset

La lettre N° 19
paraîtra en novembre 2008

La politique de la ville

Les villes, en tant que lieux économiques, sociaux et culturels, sont un enjeu essentiel pour l'Europe et, bien sûr, pour la Wallonie. Pour contribuer à leur développement, des réseaux d'échange des diverses expériences en matière de « politique de la ville », auxquels participe la Région wallonne, ont vu le jour au niveau européen. C'est dans ce contexte qu'a été créée l'expertise sur la politique de la ville¹ au sein de la CPDT.

Le développement harmonieux des villes implique de dégager une vision stratégique et de mener une réelle « politique de la ville ». En Belgique, la « politique de la ville » est pour partie une compétence fédérale, mais des pans entiers du développement urbain reposent sur les épaules des Régions. Des questions telles que « Que fait-on de nos villes ? », « Quel schéma urbain veut-on ? » y trouvent leur place. L'expertise « politique de la ville » de la CPDT rencontre cette préoccupation à travers trois axes de travail : la mise en place d'un système de veille continu, la recherche de fond permettant de mieux éclairer les questionnements et la mise en place d'une plate-forme de partage des expériences entre villes wallonnes.

Les chercheurs expliquent : « C'est une expertise dite de veille. Nous suivons tout ce qui concerne la politique européenne en matière de développement urbain, nous accumulons et nous centralisons les informations et nous sommes prêts à répondre à toutes les questions qui nous arrivent de la Région wallonne sur la politique de la ville. Par exemple, la Commission Européenne avait demandé à la Région quelle était la dimension urbaine

présente dans le programme opérationnel pour la répartition des fonds FEDER. Nous avons dès lors rapidement analysé le document, dans lequel il y avait toute une réflexion sur le développement urbain, et nous avons présenté un petit rapport. Ou encore, l'ambassade de France avait fait une demande concernant les politiques urbaines en Belgique à laquelle nous avons répondu pour la partie wallonne. »

Mais l'expertise ne se limite pas au système de veille. « En parallèle, nous menons aussi une recherche de fond, de façon à anticiper les questions qui vont se poser à la Wallonie. Dans un premier temps, nous avons réalisé une analyse croisée, comparant la politique de la ville en France, en Grande-Bretagne et en Région flamande. Nous sommes allés voir sur place ce qui se passe en matière de politique urbaine, sans nous donner de définition préétablie, sans a priori sur ce que signifie une « politique de la ville ». Au contraire, il s'agissait plutôt de distinguer ce que les pays ou régions mettaient sous cette étiquette, les similitudes et les différences. Nous avons cherché à dégager les grandes tendances et à formuler des pistes pour la Région wallonne. »

Il n'y a pas une politique de la ville, mais des politiques

En France, la « politique de la ville » date des années 1980 et résulte de la prise de conscience par l'Etat, suite aux émeutes de 1981 dans la banlieue lyonnaise, de l'existence de déséquilibres urbains. « Les Français appellent politique de la ville une politique qui est centrée sur les banlieues. L'objet principal est la résolution des problèmes des quartiers défavorisés, qui sont pour l'essentiel des cités implantées en banlieues. Depuis les années 1980, la politique de la ville est une politique de crise et d'urgence face à la révolte sociale. » Cependant, face à l'existence des quartiers défavorisés, la vision de la politique à mener a évolué. « Avant le paradigme de référence était le développement local intégré et les professionnels étaient avant tout des acteurs sociaux. L'approche était centrée sur le quartier, de façon un peu fermée, en essayant de résoudre les problèmes à travers le quartier lui-même, avec une grande insistance sur la participation des

¹ L'expertise politique de la ville rassemble actuellement trois chercheurs : T. Cheveau, V. Cremasco (Lepur-ULg) et R. Harou (CREAT-UCL), sous la direction scientifique de Jacques Teller (Lepur-ULg).



La politique de la ville

habitants. Ce modèle, à prédominance sociale, est en perte de vitesse. L'approche est aujourd'hui beaucoup plus ouverte : les quartiers défavorisés restent la question centrale à résoudre mais il s'agit de les replacer dans la ville. Il est dit que si le quartier est une poche d'exclusion, ce n'est pas en le désignant et s'axant uniquement sur lui qu'il pourra s'en sortir. Au contraire, il faut recréer des liens entre le quartier et le reste de la ville, il faut le mettre dans le mouvement de la ville et y favoriser ouvertement la mixité sociale. L'approche est élargie à une politique de la ville plus globale et davantage économique : on envisage l'agglomération dans son ensemble, on restructure le territoire. De plus, la réflexion sur les centres urbains est mise à l'honneur par la nouvelle Ministre du logement, Christine Boutin. L'objectif de développer les centres ressort d'une vision plus économique, bien dans l'ère du temps, où la ville est considérée comme moteur de développement.»

En Grande-Bretagne, l'approche des questions urbaines s'intègre, dès les années 1980 – les fameuses années Thatcher – dans la politique néo-libérale. L'angle économique et foncier y est clai-

rement privilégié. « Là, rien à voir avec la politique française. Même si après les années Thatcher les politiques sont devenues plus intégrées et ouvertes à d'autres aspects, l'entrée économique reste toujours largement privilégiée. Le recours au secteur privé a bien plus d'importance que chez nous. Nous sommes allés à Sheffield et nous avons vu comment le centre de cette ancienne ville industrielle a été totalement restructuré et comment le marketing urbain présente le projet de ville de manière attractive. Non seulement il faut agir sur le territoire, mais en plus il faut communiquer sur ce territoire en changement pour faire venir les entreprises, les investisseurs mais aussi les jeunes cadres dynamiques, cette nouvelle population plus aisée, afin de développer la mixité sociale. »

En Flandre, la mise en place d'une réelle politique de la ville est plus progressive et se concrétise aujourd'hui à travers un

La régénération de Sheffield, en Grande-Bretagne, comportait un plan de mobilité intitulé « Integrated Transport Strategy ». Celui-ci incluait notamment la mise en place de nombreuses bornes de signalisation pour piétons.

vaste programme de soutien au développement des villes flamandes. Quatre éléments, de nature différente, se com-



Légende



Légende

L'opération de rénovation du centre-ville de Valenciennes, en France, passait par une revalorisation de son offre commerciale. L'arrivée du nouveau centre commercial « Cœur de Ville » a contribué à l'augmentation de la fréquentation de la ville.

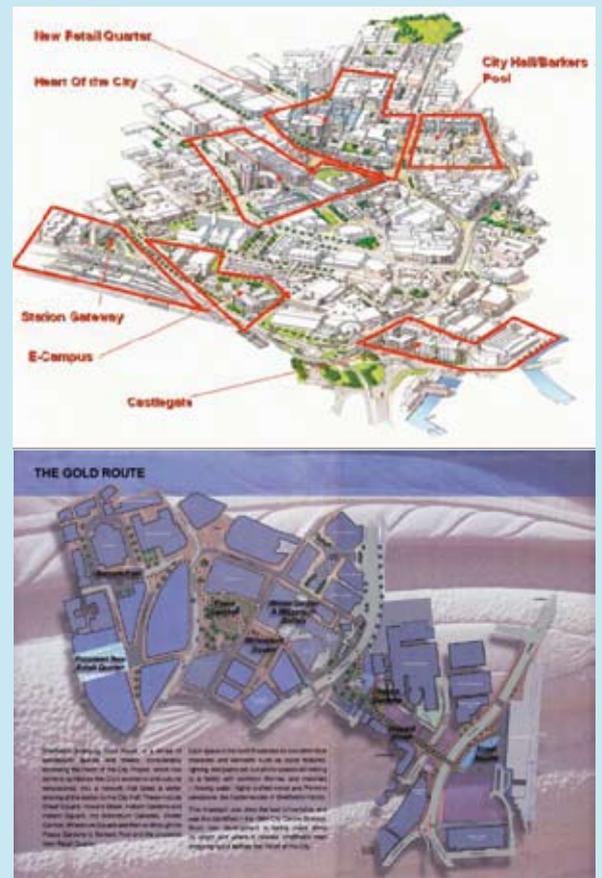


La politique de la ville anglaise : l'exemple de Sheffield

Sheffield est une ville de 520.000 habitants située au nord de l'Angleterre. Ancienne ville minière et sidérurgique, fortement touchée par la crise économique des années 1980, elle présentait une image négative et était perçue comme peu attractive et économiquement et socialement en retard. Grâce à une politique urbaine forte et à des investissements importants, 220 hectares du centre de la ville ont été restructurés et requalifiés et la ville a pu modifier son image.

SheffieldOne, créée en 2000, est l'une des trois premières « Urban Regeneration Company », entreprises indépendantes temporaires incluant des partenaires publics et privés, dont la mission principale est de ramener des investisseurs dans les zones défavorisées des centres-ville. Ses objectifs, matérialisés au sein d'un « masterplan » et concrétisés par une série de projets urbains, visaient à changer l'image de la ville, à recréer un centre dynamique en y maximisant les flux humains et à attirer de nouveaux investisseurs en vue de créer des emplois. Les chercheurs expliquent : « ce qui est bien, c'est qu'à travers le masterplan, ils ont défini une vision pour la ville puis, grâce notamment

aux apports européens, ils l'ont concrétisé par des interventions sur l'espace urbain. Le remaniement de l'espace public est très fort, notamment l'axe reliant la gare au centre. La gare a été rénovée et le cœur commercial de la ville a été transformé en un lieu multifonctionnel de haute qualité. Entre les deux pôles, on a créé un cheminement piétonnier artistique et arboré, appelé la « gold route », qui donne une image positive de la ville. Les réalisations sont basées sur le prestige et mettent à l'honneur des éléments d'art urbain symboliques du passé industriel de la ville (acier, eau...). On y rencontre aussi une galerie commerciale, un jardin d'hiver, une place centrale emblématique d'un centre fort. Le cheminement, qui arpente l'ensemble des réalisations, est le trajet par lequel passe tout visiteur en provenance de la gare pour entrer dans la ville. Maintenant, la ville a aussi des projets pour les quartiers. C'est une politique très dynamique de développement urbain, avec de nombreux espaces publics agréables à vivre, mais on peut se poser des questions quant aux effets sociaux de tout cela. Il s'agit de développements



Sources : Creative Sheffield

de prestige et on assiste dans le même temps à la hausse des valeurs immobilières, rendant problématique l'accès au logement. »

plètent pour orienter, stimuler et financer le renouveau urbain. « Il existe un plan stratégique de développement territorial, le Ruimtelijk structuurplan van Vlaanderen, qui donne le cadre global. Il s'appuie sur un réseau de quatorze pôles urbains (dont Bruxelles) comme soutien du développement de la Région et prône le renforcement de l'attractivité des zones déjà urbanisées. A côté, le Livre Blanc est un document d'orientation, ouvert, concret et richement documenté, qui voit la ville comme « précurseur de la société nouvel-

le » et qui met en avant la beauté du milieu urbain et le bonheur de vivre en ville dans des endroits confortables et agréables. Il donne des recommandations : comment on habite en ville, comment on gère... En même temps, la Région a mis en place les moyens financiers pour y arriver, via un fonds dédié spécifiquement aux villes, le Stedenfond, qui finance à la fois la politique de soutien aux quartiers défavorisés et les initiatives urbaines structurantes. Chacune des villes a accès au fonds, sur base d'un contrat de gestion entre la ville

et le gouvernement flamand. Il y a, à la moitié puis à la fin du contrat, une visite d'experts venant des autres villes, afin de voir sur le terrain les développements, ce qui permet en même temps un échange des expériences entre les différentes villes flamandes. Enfin, il existe des Stadvernieuwingsprojecten, qui sont des projets de régénération public-privé. La politique de la ville en Flandre vise à développer les points forts des villes, dans l'esprit de la Charte de Leipzig, le document d'orientation au niveau européen. »



La politique de la ville

La « Charte de Leipzig sur la ville européenne durable », signée en mai 2007 par les vingt-sept ministres des Etats membres de l'Union européenne ayant en charge le développement urbain, prône d'ailleurs largement cette orientation. Ce document important vise à orienter la politique de la ville dans l'Union européenne, à travers un ensemble de recommandations. Il prône une stratégie de développement urbain intégré associant tous les acteurs et axée sur les quartiers en difficulté, mais dans le cadre d'une approche portant sur la ville entière. « *L'idée est qu'il faut une intégration non seulement des différents volets de la ville mais aussi une intégration au niveau de l'agglomération globale, et donc qu'il faut avoir un plan général de développement urbain intégré. Ce qui est original dans cette charte, c'est le double angle de vue. D'une part, les quartiers défavorisés doivent être remis à niveau, doivent être ramenés à un standard minimum. Mais par ailleurs, il ne faut pas travailler seulement sur les faiblesses, il faut avoir une vision de développement intégré, avec de grandes lignes directrices axées sur les points forts. Une ville qui gagne, c'est une ville qui a identifié ses points forts. Ceux qui l'ont fait, comme la*

Envie d'en savoir plus ? Les chercheurs de la CPDT mettent à votre disposition un ensemble d'informations sur la question. Un flux RSS consacré à la politique de la ville est disponible depuis le site CPDT : <http://cpdt.wallonie.be/>. Un bon moyen de se tenir rapidement au courant de l'actualité dans ce domaine !

Flandre qui a défini le réseau de villes et a bien identifié ses points forts, ont développé un dynamisme urbain. Il y a un dynamisme parce qu'il y a une stratégie. »

Une plate-forme des villes wallonne

Mais quelle est la politique de la ville en Wallonie ? L'organisation d'une plate-forme pour l'échange de bonnes pratiques entre villes de la Région wallonne participe à sa définition. Les chercheurs CPDT ont en charge la création et l'animation de cette plate-forme d'échange, initiée par la Division de l'aménagement et de l'urbanisme. Neuf villes ont été sélectionnées sur base d'un critère subjectif mais cohérent : le nombre d'habitants sur le territoire communal, avec un seuil minimum de 50.000 habitants. Il s'agit de Mons, Tournai, Mouscron, Charleroi, La Louvière, Namur, Liège, Verviers, Seraing. « *La plate-forme est un lieu de rencontre et de réflexion entre les villes wallonnes et avec la Région. Elle leur permet de réfléchir ensemble et d'échanger leurs d'expériences. La plate-forme est aussi le lieu pour diffuser des informations utiles aux participants, comme les projets européens ou les expériences à l'étranger, et pour faire percoler l'approche européenne, via la charte de Leipzig qui donne les grandes options en matière de politique de la ville. Il est prévu des rencontres régulières, au moins une par trimestre, sur des thèmes*

précis. Chaque ville aurait deux représentants, l'un serait stable et l'autre choisi en fonction de ses compétences par rapport au thème traité. La mise en réseau est indispensable, la Wallonie doit rattraper son retard. » Néanmoins, l'absence, actuellement, d'une structure efficace, peut être vue comme une opportunité pour mettre en place une politique forte et bien ficelée.

La première réunion, à la fin mai, porte sur les projets de ville et à la charte de Leipzig. « *Il y a le souci de développer la vision européenne, de communiquer et d'analyser collectivement la charte de Leipzig et de comparer les orientations des projets de ville par rapport aux orientations de la charte. C'est important que les villes puissent discuter sur la façon dont elles veulent se développer en regard de la charte de Leipzig. La plupart d'entre elles ont un projet de ville ou du moins une démarche qui s'y apparente, via un Schéma de structure, un Agenda 21. Elles ont en tout cas une vision urbaine qui se concrétise à travers un outil... »*

En Wallonie, il y a des enjeux urbains communs. Aujourd'hui avoir une politique claire de la ville devient incontournable et constitue un enjeu réel pour la Région wallonne. Les pistes dégagées à travers l'analyse européenne et les diverses expériences rencontrées, les réflexions et échanges d'expériences entre les villes wallonnes... sont tous des éléments allant dans le sens du développement d'une vision urbaine wallonne.



Légende

Le site de Trefil Arbed Nord, à proximité de Gentbrugge : reconversion totale d'un ancien site industriel accueillant aujourd'hui activités économiques et habitat. La plaine de jeu crée une zone tampon entre ces activités.



Formation

Ottignies-Louvain-La-Neuve choisit la mobilité



Pierre Juckler
Ingénieur-architecte

Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme depuis 1997 au service de l'Urbanisme de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Ottignies-Louvain-la-Neuve est une commune de plus de 30.200 personnes située dans le Brabant wallon. Outre la ville nouvelle universitaire de Louvain-la-Neuve, avec son projet d'habitat et son parc scientifique, elle comprend également les vieux centres de vallée d'Ottignies, Mousty et Limelette et le plateau rural de Céroux.

La première journée 2008 de la formation continuée des Conseillers en Aménagement du Territoire et en Urbanisme, les dénommés « CATU », s'est tenue le 10 avril à Namur. Cette troisième session accueille encore de nouveaux conseillers, qui viennent rejoindre les plus anciens. Aujourd'hui, pas moins de 190 communes sont en effet dotées d'un CATU. Parmi les têtes connues, Pierre Juckler, conseiller à Ottignies-Louvain-la-Neuve, a participé aux deux sessions précédentes et apprécie tout particulièrement « un élément important de la formation, le réseau d'échanges et de rencontres

qui s'est développé entre les CATU. Le voyage à Fribourg, auquel j'ai participé il y a deux ans, a d'ailleurs forgé des contacts d'autant plus profonds et riches qu'on a vécu plusieurs jours ensemble. » Cette année, afin de renforcer encore ce réseau, le site de la CPDT s'est doté d'un nouvel outil de recherche, créé à partir de la fiche signalétique que remplissent les conseillers, qui leur permet de contacter un collègue pour solliciter un avis, demander ou échanger une information. Il suffit de se rendre sur le site de la CPDT, à l'adresse <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique « formation », « programme 2008 »,

« conseillers ». Chacun peut y trouver les coordonnées d'un conseiller sur base de son nom, de la commune où il exerce, du fonctionnaire-délégué dont dépend la commune, du module qu'il a suivi précédemment ou dans lequel il est inscrit, des domaines de compétence qu'il a déclarés. Voilà concrètement de quoi alimenter les échanges.

De nouveaux modules

Sur les sept jours de formation, les premier et dernier sont communs à tous les conseillers tandis que les cinq autres se déroulent en modules. Le choix des thèmes s'est encore enrichi puisqu'à ceux connus comme « intégration urbanistique du nouveau bâti », « gouvernance, négociation et communication », « zoom sur un projet d'urbanisation d'une ZACC » et « voyage à Fribourg », viennent s'ajouter trois nouveaux : « voyage rural », « urbanisme durable et énergie » et « aménagement du territoire et mobilité ».

Pierre Juckler a fait son choix en fonction des besoins rencontrés dans sa commune. « La première année, j'ai participé au voyage à Fribourg car dans la commune où j'exerce, les Ecolos font partie de la majorité depuis plusieurs mandatures, on y parle beaucoup du développement durable et la Ville s'est engagée dans un



Légende

La mobilité, à Ottignies comme partout ailleurs : une question à prendre à bras le corps.



Plan Communal de Développement Durable. Fribourg étant fréquemment cité comme exemple, je voulais donc voir la fameuse ville solaire. La visite a vraiment été utile, surtout par la vision transversale qu'on a pu avoir, et elle m'a particulièrement été profitable en termes de développement durable et de réponse à la problématique de mobilité urbaine. J'ai par contre été plutôt déçu par le fait que la ville solaire était surtout développée dans les quartiers nouveaux et peu présente ailleurs. Ceci dit, il était intéressant de voir comment tous les panneaux solaires se regroupent en patchworks sur les toits des maisons existantes, et cela sans nécessiter de permis. Cela amène un questionnement par rapport à notre vécu, pris dans les contradictions entre performance énergétique et urbanisme raisonné. » Lors de la deuxième session, Pierre s'est intéressé au projet de RUE sur la ZACC d'Enghien. « Ottignies-LLN a aussi des ZACC, des zones d'aménagement communal concerté, et je voulais voir le fonctionnement du fameux RUE, le rapport urbanistique et environnemental. A Enghien, c'était une ZACC dans laquelle la commune n'avait pas grand intérêt et dans laquelle un promoteur avait récupéré le plus possible de terrains pour faire une intervention. Dans ce cas, le RUE

était une manière d'accréditer un projet de lotir préétabli plutôt que de développer une réflexion sur la manière d'urbaniser au mieux une zone. »

Cette année, Pierre a opté pour l'un des trois nouveaux modules en lien direct avec l'actualité découlant du protocole de Kyoto et de sa suite : « Aménagement du territoire et mobilité ». Il précise : « ce module a d'abord un intérêt général. On a trop tendance à réfléchir à comment urbaniser les zones du plan de secteur sans suffisamment prendre en compte le développement durable et la mobilité. C'est le tout à l'automobile : les pressions foncières subies au quotidien mènent à valoriser les terrains puis à se poser la question de l'accès. La question de la mobilité est encore trop absente dans la réflexion sur l'aménagement du territoire et le CATU a un rôle à jouer dans ce domaine. » Pierre y voit un intérêt pour son travail dans la commune : « La conséquence de toute l'urbanisation excentrée et disséminée est le problème de mobilité qui se rencontre dans tout le Brabant wallon. Ottignies-LLN a bien un Plan communal de mobilité approuvé il y a quelques années, qui se réalise lentement, mais ce plan est déjà obsolète car l'arrivée du RER induit de nombreux développements autour

remment l'accent sur les modes doux mais, dans le concret, ce n'est pas toujours facile à mettre en oeuvre. La mobilité est un thème central et ultra sensible. » Pierre a une réflexion sur le rôle des conseillers : « J'attends de voir quelle est la philosophie régionale et quelle est la réflexion générale dans le module. J'espère qu'elles pourront alimenter la réflexion dans ma commune, d'autant que la nouvelle majorité s'est engagée dans le renouvellement de son Schéma de structure communal et de son Règlement communal d'urbanisme. Le CATU peut aider à faire prendre conscience au pouvoir communal que cela vaut la peine d'investir dans des systèmes favorisant l'utilisation des bus (une seule zone par exemple pour tout le territoire communal) ou la livraison des courses à domicile afin que les gens ne prennent pas leur voiture. »

Le J1, une journée très riche

La journée a abordé de nombreux sujets tels que le dossier pédagogique, le décret de remembrement urbain, le premier tome des « Atlas des paysages de Wallonie » et la mise en ligne d'un test d'évaluation et de conception des projets d'urbanisme. Des ateliers, en petits groupes, ont visé à lister et clarifier les questions à poser aux fonctionnaires-délégués qui seront présents à la dernière journée de formation, le 27 novembre 2008. Pierre lance une proposition concernant les ateliers des journées plénières : « Je préférerais qu'on nous soumette des projets de décret, de règlement... en nous donnant le texte un peu à l'avance. On pourrait en débattre en atelier, échanger les expériences de chacun, nourrir la réflexion et la faire remonter vers les décideurs. Au niveau des CATU, il y a une attente réelle : on a des compétences qui pourraient être mieux utilisées. Pourquoi ne pas tirer parti de la mémoire vive wallonne en termes d'acteurs directs de la politique de développement territorial ? »



Légende Louvain-la-Neuve. Le lac est aussi un bassin d'orage et l'exutoire d'un réseau d'égout séparatif.



Recherche doctorale

Mise en œuvre du principe de subsidiarité en Région wallonne



Sophie Hanson
Académie Wallonie-Europe

Graduée en Droit (1997) et licenciée en Sciences politiques et administration publique (2000), Sophie a travaillé cinq ans dans la recherche CPDT.

Sa thèse de doctorat, sous la direction de Quentin Michel (chargé de cours en Sciences politiques à l'ULg), interroge le principe de subsidiarité et la façon dont il est mis en œuvre en Région wallonne.

Sophie Hanson a commencé sa recherche doctorale en mars 2006, dans le cadre de la bourse de la chaire CPDT. Le sujet privilégie l'angle politique et juridique, ce qui est peu commun dans les recherches de la CPDT, et le long titre interpelle : « *Intégration et mise en œuvre du principe de subsidiarité en Région wallonne au travers de l'analyse de quelques directives européennes applicables en matière de nuisances industrielles.* » Mais de quoi s'agit-il donc ? Sophie explique « *Je voulais voir comment les législations belge et wallonne intégraient les principes fondamentaux qui gouvernent la politique de l'environnement au niveau européen. Mais le sujet est énorme et j'ai recentré ma thèse en étudiant un seul principe, celui le plus à même de répondre à la question du développement territorial : le principe de subsidiarité.* » Qu'est-ce donc que ce principe ? « *Celui-ci est défini à l'article 5 du traité instituant la Communauté Européenne. Depuis le Traité de Maastricht, il constitue un principe général visant à guider l'action communautaire. Il aide à déterminer qui va intervenir sur telle ou telle question. En fait, certaines compétences sont dites exclusives, c'est-à-dire uniquement du ressort communautaire, comme la politique commerciale commune, mais d'autres sont di-*

tes concurrentes et sont partagées entre l'Union européenne et les Etats membres. C'est le cas de la politique de l'environnement. Le principe de subsidiarité aide alors à déterminer à quel niveau l'action doit être entreprise, sur base de critères qui peuvent être subjectifs, donc politiques. Je suis remontée à l'origine du principe, qui figure implicitement dans les Traités de Rome de 1957, et j'ai étudié son évolution. Il a été intégré explicitement dans l'Acte unique européen en 1987, mais uniquement concernant la politique de l'environnement. Il a ensuite été généralisé par le Traité de Maastricht, en 1992, à l'ensemble des compétences concurrentes européennes. Il y a encore eu des développements récents, suite à l'adoption du Traité de Lisbonne (qui devrait entrer en vigueur en 2009) où l'on renvoie la balle aux Etats membres : sous certaines conditions, les parlements nationaux pourront contester un projet d'acte législatif ne correspondant pas au principe de subsidiarité et c'est ensuite à la Commission de le réexaminer et de le maintenir, le modifier ou le retirer. Actuellement, c'est la Communauté seule qui justifie son action. »

Sophie étudie le principe de subsidiarité à partir de plusieurs directives européennes

et de leur transposition en Région wallonne. « *Les directives que j'ai choisies ont un lien avec l'aménagement du territoire et correspondent à l'évolution du principe au cours du temps. J'ai commencé à travailler sur la directive Seveso, mais je compte aussi analyser la directive IPPC, qui soumet à autorisation les activités industrielles et agricoles qui ont un fort potentiel de*





pollution, la directive sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux, la directive-cadre relative aux sols et probablement aussi la directive crimes verts, qui concerne les sanctions pénales en matière d'environnement. » Pour chacune, comme pour la directive Seveso qu'elle a déjà longuement fouillée, Sophie compte développer trois types de questions.

La directive Seveso

La première question est celle du niveau de décision le plus pertinent pour que l'action soit la plus efficace possible : est-ce l'Union européenne, les Etats membres ou, en ce qui nous concerne, les Régions ? Pour cela, Sophie a cherché à comprendre l'origine de la directive et son évolution. « La directive Seveso a été adoptée en 1982, à l'époque où il n'était pas encore fait mention du principe de subsidiarité dans le traité. Son origine est très concrète : elle fait suite à la catastrophe qui s'est produite en 1976 dans la ville italienne de Seveso. Une usine de produits chimiques a explosé et l'accident, par la libération d'un nuage toxique, a eu des répercussions sur plusieurs Etats. L'Union européenne a aussi pris conscience que, du fait qu'il n'existait pas de législation identique dans tous les Etats, les entreprises allaient s'installer dans ceux où les contraintes étaient les moins fortes, dans ce cas en Italie. Il est donc tout à fait pertinent qu'il y ait une politique commune, décidée au niveau de l'Europe. En 1996, la directive a été totalement revue, suite aux catastrophes de Mexico ou de Bhopal dans les années 1980. La Communauté européenne a développé une toute autre approche des accidents majeurs et a renforcé son action. Cela s'est concrété

entre autres par la prise de conscience qu'il fallait maîtriser l'urbanisation autour des sites Seveso. L'Europe n'a pas de compétences directes en matière d'aménagement du territoire, mais elle peut agir via la politique de l'environnement : un article du traité dit que dans le cadre de cette compétence, à l'unanimité, le Conseil peut adopter des mesures relatives à l'aménagement du territoire. »

La deuxième étape analyse comment les Etats membres, et en particulier la Région wallonne, mettent en œuvre la politique européenne. « Même si l'Union décide d'intervenir, les Etats peuvent aller plus loin que ce qu'elle impose, avoir une démarche plus contraignante. J'ai donc cherché à voir comment avait agi la Région wallonne. En ce qui concerne la directive Seveso, c'était le début de la régionalisation et le partage des compétences n'était pas encore très clair, notamment en ce qui concerne la politique de l'environnement. Mais en 1999, les Régions et le Fédéral ont adopté un accord de coopération qui précise les compétences de chacun. La Région wallonne est en retard. Par exemple, la maîtrise de l'urbanisation, n'a été transposée qu'en 2002 dans le CWATUP et de manière trop restrictive. Le code impose la consultation

de la cellule Risques d'accidents majeurs de la DGRNE lorsque la demande de permis porte sur un bien sis à proximité d'une zone dans laquelle peuvent s'implanter des établissements présentant un risque majeur. Cette disposition a conduit à certains blocages. Pour les lever, le décret Seveso, voté au Parlement wallon ce 30 avril, vise à préciser les dispositions dans les périmètres Seveso. »

La troisième partie s'interroge sur l'anticipation des Etats et de la Région wallonne par rapport à l'Union européenne. « Pour la directive Seveso, c'était compliqué du fait du problème de partage des compétences, mais la Belgique n'a légiféré en matière d'accidents majeurs qu'après l'adoption de la directive européenne. Par contre, certains Etats, comme la France ou la Grande-Bretagne, ont été proactifs : ils avaient déjà mis en place une politique spécifique en matière d'accidents majeurs à l'époque, car ils avaient connus des accidents sur leur territoire. C'est important car avoir une législation permet d'exercer une influence sur la construction de la directive européenne. » Sophie conclut : « L'Union européenne est un assemblage d'Etats : celui qui a déjà anticipé la politique environnementale peut mieux imposer ses choix et est plus fort. »

Un site Seveso en Wallonie : l'usine Prayon à Engis.

Légende



L'atlas des dynamiques territoriales

Connaître et mieux comprendre le territoire wallon, identifier les dynamiques et les enjeux propres à certaines sous-régions, voilà l'objectif du nouvel atlas en ligne, qui sera bientôt accessible sur le site de la CPDT : <http://cpdt.wallonie.be/>

Tout bientôt donc, un atlas sera disponible sur le site de la CPDT : « l'Atlas des dynamiques territoriales ». Réalisé par des chercheurs¹ de la CPDT, il est constitué de fiches téléchargeables, qui seront mises en ligne au fur et à mesure de leur réalisation. Il est conçu pour une lecture aisée par tous et est développé dans l'optique de stimuler le dynamisme des acteurs wallons et de promouvoir celui-ci hors de nos frontières. Son objectif est de mettre en avant les potentialités de la Wallonie dans le cadre de ses politiques de développement territorial, telles que le SDER, le Contrat d'Avenir ou le Plan Marshall.

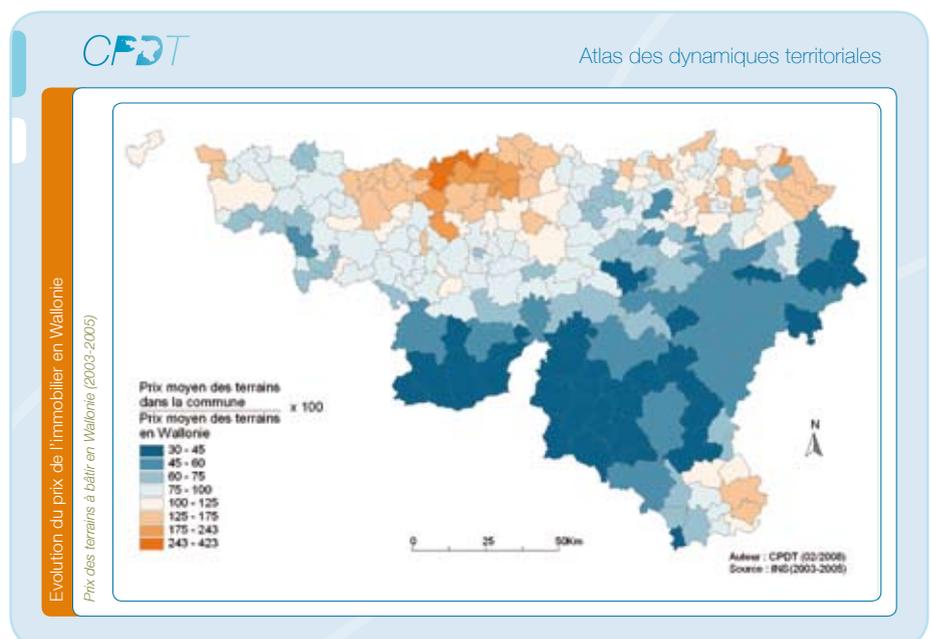
L'atlas présente les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de la Wallonie et aborde, sous l'angle de cartes analytiques et évolutives, des thèmes aussi variés que la population, l'immobilier, l'emploi, les revenus, les activités économiques... Il offre aussi une image de la Wallonie, à partir de cartes à caractère informatif, comme celles présentant par exemple les communes ayant un schéma de structure, une maison du tourisme... Les différentes thématiques sont choisies avec le souci de présenter, à travers leur spatialisation, des outils d'aide à la compréhension et à la décision en matière de développement territorial.

Certaines cartes sont déclinées à plusieurs échelles d'analyse, afin de situer la Wallonie dans son contexte. Trois échelles ont été retenues : la Wallonie, la Belgique et l'Europe du nord-ouest. Un petit texte explicatif accompagne chacune des car-

tes afin d'en rendre la lecture plus aisée et d'en dégager les enjeux.

L'atlas s'inscrit aussi dans la continuité du premier « Atlas pour une dynamique territoriale en Wallonie », publié par la CPDT en 2002 et également téléchargeable sur le site CPDT, dans la rubrique « Etat du territoire wallon ». Celui-ci propose un

support opérationnel pour la mise en œuvre de politiques territorialement plus cohérentes et présente la cartographie de territoires sous-régionaux tels qu'ils sont pratiqués ou vécus, par les populations et par certains acteurs. Certaines de ses cartes seront réactualisées dans le nouvel atlas en ligne.



Vous pouvez aussi trouver, toujours dans la rubrique « Etat du territoire wallon », des cartes d'accessibilité réalisées par une autre équipe de chercheurs². Ces cartes constituent un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire, pour une meilleure localisation des logements et des activités économiques. On pourrait les résumer à travers cette simple formule : « Dis-moi où tu habites, dis-moi où tu travailles, je te dirai avec quels modes de transport toi et tes voisins, tes collègues vous vous déplacez. »

L'objectif est d'identifier les lieux où il existe une bonne accessibilité par les modes alternatifs à la voiture et de les distinguer de ceux où existe une forte dépendance à l'égard de celle-ci. L'enjeu en termes de mobilité est grand pour répondre aux besoins du protocole de Kyoto et de ses suites : choisir une localisation qui génère une dépendance minimale à la voiture devient essentiel.

1 Pablo Médina Lockhart, sous la direction de Christian Vandermotten (GUIDE-ULB).

2 Sur base de la recherche 2002-2005 sur le thème de la Contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre par J.-M. Lambotte et D. Daxhelet, avec la collaboration d'A.-C. Klinkenberg et J.-M. Halleux (LEPUR - ULg) et Y. Cornet (laboratoire SURFACES - ULg).



Chaire CPDT

Les espaces ouverts

Vous êtes-vous déjà demandé ce qu'était un paysage ? Et si ce n'était qu'une mise en scène ? Et si le paysage n'était que la mise en scène paradoxale d'un donné (la morphologie, le relief, le terrain) et de son interprétation (la culture, le regard, le sens) ? En s'interrogeant sur notre rapport au paysage, c'est notre rapport à la nature que nous interrogeons.

C'est par cette réflexion à la fois évidente et étonnante que Bernard Feltz a ouvert le premier séminaire de la Chaire CPDT 2008, dont le thème était « *La qualité résidentielle, les espaces ouverts et les dynamiques du projet territorial* ».

Inviter un philosophe – et quel philosophe : passionné, emporté, secouant ! – pour introduire ce premier séminaire, voilà une idée féconde, car elle a permis de poser quelques bases de réflexion indispensables aux travaux de cette journée. Indispensables, mais trop rares, hélas, dans nos vies de scientifiques ou d'ingénieurs. Dans quelle mesure, lorsque nous travaillons sur le paysage, sommes-nous conscients des valeurs qui sous-tendent notre rapport à ce même paysage, et des paradigmes dans lesquels ces valeurs s'inscrivent ? Pourtant, soutient Bernard Feltz, ce n'est qu'en rendant conscient ce rapport de l'homme (européen, du début du XXI^{ème} siècle, en voie de sortie d'un rapport à la nature exclusivement

Le thème des séminaires de la Chaire CPDT proposé pour cette année est la problématique des espaces ouverts. Celle-ci se pose à partir de l'observation des mutations des rapports ville-campagne, des processus d'occupation des espaces ruraux par la société urbaine et de la place de la nature dans les dynamiques de régénération urbaine. La diversification et la spécialisation des activités et des occupations du sol, la multiplication des représentations et conflits d'acteurs, les nouveaux modes de gestion et de gouvernance territoriale amènent également à interroger les espaces ouverts comme enjeux des projets territoriaux.

utilitaire...) à la nature, et donc au paysage, et une fois « dégagé » cet espace de créativité, que l'on pourra commencer à travailler (à gérer, à aménager).

Les réflexions de la journée ont ensuite porté sur les espaces ouverts de l'habiter. Les orateurs se sont intéressés aux facteurs de qualité et d'attractivité résidentielle et ont abordé le rôle de l'eau et des espaces verts comme éléments structurants des identités et des projets territoriaux.

Les doctorants CPDT et des chercheurs confirmés venus d'autres universités, voire de l'étranger, ont pu confronter leurs approches méthodologiques et opérationnelles et enrichir de leurs différents points de vue un débat fort riche.

Les espaces d'activité à travers le prisme des espaces ouverts

Le deuxième séminaire de la Chaire CPDT 2008, qui posait la question des zones d'activité économique et de leur dynamisme, s'est tenu à Liège le 6 mai dernier.

Chacun sait que dans le domaine du développement territorial, l'innovation, la bonne gouvernance, la qualité de la main d'œuvre et une bonne accessibilité aux réseaux de transport sont des facteurs déterminants de la prospérité économique. Le contexte environnemental et la qualité du cadre de vie sont également souvent cités parmi les leviers du développement socio-économique durable.

Pourtant, il existe peu de recherches ayant spécifiquement traité des relations entre la qualité environnementale et l'attractivité économique. L'objectif du séminaire était de s'interroger sur cette relation et d'explorer les perspectives de recherches qui y sont liées.

On retiendra, entre autres, des interventions de nos collègues français, flamands et néerlandais. Les chercheurs et les doctorants de la CPDT s'ouvrent de plus en plus au débat international, qu'ils nourrissent aussi de leurs travaux et de leurs publications.

Les espaces ouverts, lieux d'opportunité ou de menace pour les patrimoines ?

Le troisième séminaire de la Chaire CPDT 2008 se tiendra à Parentville le 12 juin. Il se penchera sur les jeux d'acteurs en présence dans les espaces ouverts, aux frontières du monde urbain (et périurbain) et du monde rural. Les angles d'approche seront plus spécifiquement liés aux acteurs du tourisme et des patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels.

Les communications des trois séminaires feront l'objet d'un numéro de Territoire(s) wallon(s) et seront sur le site de la CPDT